

## Compte-rendu de la réunion des groupes de travail des trois départements, le 6 novembre à la Préfecture de Laval, sous le pilotage de la DREAL

(4 personnes du CRI 72 étaient présentes)

Objectifs des groupes de travail :

- suivre les études menées par ERE,
  - identifier sur la base de ces études les habitations concernées par des mesures de réduction de bruit,
  - examiner les dossiers individuels de mesures de réduction des nuisances à la source ou sur le bâti.
- Prioriser les actions.

Les participants institutionnels avaient bien reçu les demandes contenues dans le document des trois CRI, envoyé avant la réunion.

Les critères d'éligibilité n'ont pas bougé et il y a assez peu de chances que cela change mais les demandes ont évidemment été réitérées.

### **La méthode de détermination des bâtiments éligibles,**

selon le niveau d'exposition (confirmation par le calcul du niveau sonore L<sub>Amax</sub> évalué à 2m en avant de la façade), identifie 90 maisons impactées sur la totalité de la LGV :  
77 maisons entre 80 et 85 dB(A) / 13 maisons au-delà de 85 dB(A)

**MAIS** après l'application des deux critères d'éligibilité (maison existante avant le 1<sup>er</sup> juin 2006 et résidence principale) le repérage fait par GEOFIT Expert élimine 27 maisons, finalement, seulement 63 maisons sont éligibles :

**35 maisons en Sarthe : 28 maisons de 80 à 85 dB de L<sub>Amax</sub> + 7 maisons avec un L<sub>Amax</sub> > 85 dB (44 maisons dans le premier repérage moins 9 maisons qui ne satisfont pas aux deux critères d'éligibilité).**

en Mayenne : 13 maisons dont 7 + 6

en Ille-et-Vilaine : 15 maisons dont 10 + 5

En Sarthe, 16 habitations sont isolées dont 7 maisons > à 85 dB

La priorité 1 est la Sarthe (à cause du nombre de trains : 78 trains par jour sur le contournement du Mans, 101 trains par jour ensuite).

Réunion des Groupes de Travail départementaux : en décembre 2019 (ou janvier 2020).

En Sarthe, le CRI72 sera représenté par sa présidente et les référents qui seront très exigeants sur l'évolution du dossier qui à ce jour reste très décevant.

Les riverains et les maires seront invités à faire remonter à la DREAL Bretagne leurs observations sur les éléments présentés et remis en séance.

Premiers travaux : estimés fin 2020 ?

### **- Mesures complémentaires :**

8 points ont été retenus par le CEREMA.

Les mesures sont faites pendant 7 jours pour mesurer les variabilités dues à la météo.

Cela donnera donc : 8 x 7 = 56 mesures, disponibles normalement fin novembre.

La liste des points de mesure et les résultats seront communiqués, a assuré Didier Postel (ERE).

Les "délaissés" pourront être utilisés pour des murs végétalisés ??? et les rétrocessions sont suspendues pour l'instant.

À ce jour, la région Pays-de-la-Loire n'a pas souhaité participer au financement demandé (500 000€).

Quoiqu'il arrive la région Bretagne financera. Eiffage assurera la maîtrise d'ouvrage.

Le 11 décembre 2019 : les co-financeurs se réuniront à Sablé.